



15ème législature

Question N° : 12998	De Mme Corinne Vignon (La République en Marche - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > animaux	Tête d'analyse >Expérimentation de médicaments sur les animaux	Analyse > Expérimentation de médicaments sur les animaux.
Question publiée au JO le : 09/10/2018 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 26/11/2019 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'expérimentation de médicaments sur les animaux. En effet, les Français sont maintenant au courant qu'il existe aujourd'hui des alternatives pour tester les médicaments. D'ailleurs, selon un sondage IFOP de 2018, 90 % se déclarent favorables à l'interdiction de l'expérimentation animale. De plus, les tests sur animaux ne sont ni totalement performants ou ni complètement fiables comme en témoigne le taux élevé de décès lié aux effets secondaires de certains médicaments. Par contre, plusieurs tests utilisant du matériel humain (déchets chirurgicaux, cellules souches, ADN humain) collectivement utilisés sont beaucoup plus performants et prédictifs. C'est pourquoi des milliers de Français insistent pour que la recherche, digne de la technologie du 21ème siècle, soit employée à la place de l'expérimentation animale, cruelle et inutile. Ces pratiques sont obsolètes grâce aux connaissances actuelles sur le génome humain, en biologie évolutionnaire et en épigénétique entre autres. Aussi, afin de faire cesser cette pratique, elle souhaiterait connaître la feuille de route du Gouvernement sur le sujet.